



COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2015

Présents : Michel ARNOULD, Bernard DE MEYER, Éric HENNION, Anne-Marie FAUQUEUX, Jean Maurice METAYER, Sandrine LUBERDA, Maud HAMIEAU, David SILLE, Pascal FLATRES, Françoise BURTIN, Stéphane DUJARDIN, Dominique TAISNE, Gérard POHU.

Absents : Roger SALIGOT, Alison GOURDIN.
Pouvoir d'Alison GOURDIN à Sandrine LUBERDA.

Secrétaire de séance : Maud HAMIEAU
Date de la convocation : 13/01/2015

Lecture et approbation du compte rendu précédent.

ORDRE DU JOUR :

N° 1/2015-01-21

REMPLACEMENT EN TOUT OU PARTIE DE LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU TITRE DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE PAR LE PRODUIT DE L'IMPOT

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le mode de contribution de la participation à la défense extérieure contre l'incendie.

N° 2/2015-01-21

- **DETR : accès aux personnes à mobilité réduite de salle des fêtes (14 voix pour)**

Le Conseil Municipal l'autorise à effectuer toutes les démarches pour la réalisation des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la salle des fêtes et la sollicitation, sur l'année 2015, d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes, à hauteur de 30 %

N° 3/2015-01-21

- **FSIC : ruelle chapelle trottoir (14 voix pour)**

Le Conseil Municipal autorise à effectuer toutes les démarches pour la réalisation des travaux pour la ruelle, la chapelle et le trottoir de la rue d'en Haut et la sollicitation d'une subvention au titre du FSIC sur l'année 2015.

Il est rappelé que le montant restant à charge pour la commune doit être de 20 % du montant HT et que le montant maximum à solliciter est de 50 % du montant HT + la différence du FCTVA.

N° 4/2015-01-21

- **Convention ACFI (14 voix pour)**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le CDG59 mettant à disposition des collectivités affiliées un conseiller en prévention, qui assure la mission d'ACFI.

N° 5/2015-01-21

- **Demande de subvention CMA (14 voix contre)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse le versement d'une subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour subvenir aux besoins des apprentis.

N° 6/2015-01-21

- **Renégociation emprunts (14 voix pour)**

Monsieur le Maire est autorisé à renégocier les emprunts de la commune afin de réaliser une économie substantielle dans les remboursements.

N° 7/2015-01-21

- **Approbation compte rendu et rapports du SIDEGAV (14 voix pour)**

Aucune remarque n'est effectuée par les élus présents sur l'ensemble des documents émanant des dernières réunions du SIDEGAV (23 octobre 2014 et 18 décembre 2014).



Le Maire,

Michel ARNOULD.